

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/56

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 35

Vote dissocié

Pour : 34/35

Contre : 00

Abstentions : 01/00

**L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. BREZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 mai 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. DUFOURNEAU Gaël, Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, Mme MASSY Valérie (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. MOURNETAS Yannick, M. DÉTRÉ Adrien, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. EVRARD Julien (procuration de M. DE JESUS Nicolas).

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, Mme LAPLAUD Catherine, M. MARCELLAUD Didier, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DELOMENIE Bernard

**Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de la SPL Terre de Limousin**

## **Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 08 décembre 2017, portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts des organismes concernés,

Considérant que les statuts des organismes concernés prévoient qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants, il est donc nécessaire, dans le cadre du renouvellement des instances, de désigner des nouveaux représentants au sein de différents organismes, tels que syndicats, associations, etc...

Considérant que, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire ont souhaité un vote à main levée,

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 34 voix pour et 1 abstention :

- **désigne** le délégué suivant au sein de la SPL Terre de Limousin (conseil d'administration / Assemblée générale)
  - Monsieur Bernard DELOMENIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **désigne** le délégué suivant au sein de la SPL Terre de Limousin (commission de contrôle)
  - Monsieur Didier MARCELLAUD

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 11 mai 2026.

Le Président,  
Alain BREZAUDY

